



Contrôle CAF service contentieux

Par **sisoune**, le 20/04/2021 à 14:38

Bonjour,

J'ai fait l'objet d'un contrôle de la CAF. Je dois rembourser une dette car pour une période, je résidais à l'étranger. Aujourd'hui, je vis normalement en France. La caf effectue une retenue sur les prestations et tous les mois je procède à un virement bancaire. J'ai reçu un recommandé m'informant que mon dossier a été transmis au Procureur de la République publique. Pourquoi?. Puisque je rembourse ma dette en fonction de mes revenus.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande.

Par **jodelariege**, le 20/04/2021 à 14:44

bonjour

la CAF a engagé des poursuites judiciaires à votre encontre en plus de se faire rembourser les versements indus

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-gard/qui-sommes-nous/notre-politique-de-contrôle/lutte-contre-la-fraude-le-contrôle-de-votre-situation-pour-garantir-des-droits-justes>

lire à:

"fausses déclarations ,fraude ,quels sont les risques?"

Par **youris**, le 20/04/2021 à 17:25

bonjour,

ce n'est pas le débiteur qui décide des modalités de remboursement de sa dette mais le créancier.

pour percevoir des aides sociales, il faut résider effectivement en France.

si la caf ne se satisfaisait de vos remboursements et a décidé de saisir la justice, c'est quelle

estime que vous avez fraudez.

salutations